



PERSPECTIVES INTERNATIONALES

*La revue des étudiants-chercheurs en Relations
Internationales de Sciences Po*

Numéro 3
Janvier – Juin 2013

Les intervenants internationaux

**Médiations politiques africaines «
par le haut » : analyse empirique et
essai de théorisation.**

Daniel Lopes

POUR CITER CET ARTICLE

LOPES, Daniel. Médiations politiques africaines « par le haut » : analyse empirique et essai de théorisation. Perspectives internationales, janvier-juin 2013, n° 3, p. 55-69.



MEDIATIONS POLITIQUES AFRICAINES « PAR LE HAUT » : ANALYSE EMPIRIQUE ET ESSAI DE THEORISATION

Par Daniel Lopes¹, Université Bordeaux IV

La médiation politique dans les conflits armés a fait l'objet de nombreuses recherches². Si les caractéristiques du médiateur, ou encore les critères pour le bon déroulement de la médiation sont souvent mis en exergue, rares sont les études qui abordent la question sous l'angle africain³.

Selon Jean-Marie Lange, le terme « médiation » provient du mot latin *mediare* traduit par le verbe « s'interposer »⁴. Tsakadi définit la médiation comme étant un

« processus de résolution des conflits qui (...) vise à apporter une solution (...) en aidant les parties à discuter des options possibles et à parvenir volontairement à un accord de paix sans davantage recourir à la force ou à l'autorité d'une solution de droit⁵ ».

La médiation politique peut provenir d'actions « par le bas⁶ » qui renvoient à des initiatives diverses de la part d'acteurs non officiels qui

¹ Daniel Lopes est titulaire d'une maîtrise en droit public (option « Relations internationales » - Université de Dakar, Sénégal) ainsi que de deux Master II en science politique (mention « Pensées et mutations politiques » et mention « Sécurité globale » - Université Bordeaux IV). Il prépare actuellement une thèse en science politique à l'IEP de Bordeaux sur les pratiques de réconciliation dans un processus de sortie de conflit armé (le cas de la Côte d'Ivoire). Il est également chargé de travaux dirigés depuis quatre ans à l'Université Bordeaux IV, où il est présentement attaché temporaire d'enseignement et de recherche en droit public.

² Cf. par exemple, T. ANAGNOSON, D. WILE. *Some Conceptual Issues and Empirical Trends in the Study of Successful Mediation in International Relations*. p. 7-17 ; J. BERCOVITZ, A. HOUSTON. *Influence of Mediation Characteristics and Behavior on the Success of Mediation in International Relations*. p. 370-391 ; P. REGAN, A. STAM. *In the Nick of Time : Conflict Management, Mediation Timing and the Duration of Inter-states Disputes*. p. 239-260 ; J. FAGET. *Les Métamorphoses du travail de paix, État des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents*. p. 309-333.

³ E. M'BOKOLO. *Médiations africaines, Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*.

⁴ J-M. LANGE. *Une introduction à la médiation*. p.90, cité par Tsakadi K., approche terminologique et typologie de la médiation et de la facilitation. p.12.

⁵ K. TSAKADI. *Approche terminologique et typologie de la médiation et de la facilitation, op.cit.* p 37-38.

⁶ V. FOUCHER. *Le « recours culturel » et la résolution des conflits ; l'exemple des USANA en Casamance (Sénégal)*, in S. LEFRANC (dir.). *Après le conflit, la réconciliation ?* p. 313-336.

refusent de limiter les politiques de pacification à la seule dimension diplomatique traditionnelle. Les médiations « par le haut », quant à elles, renvoient à

« un processus de gestion des conflits dans lequel des adversaires recherchent l'assistance, ou acceptent la proposition d'aide, d'un individu, d'un groupe, d'un État ou d'une organisation, pour traiter leur conflit ou résoudre leur différend sans avoir recours à la force physique ou invoquer l'autorité de la loi⁷ ».

Ce deuxième type de médiation, objet principal de notre étude, désigne, ici, l'intervention de personnalités politiques africaines de haut rang, au niveau le plus élevé du conflit. Il peut s'agir d'un chef d'État, d'un ministre ou encore d'un haut fonctionnaire, mais aussi d'un ancien chef d'État comme le souligne d'ailleurs Jean-Luc Marret⁸. Une partie de la doctrine estime que la position élevée du médiateur lui confère des avantages évidents. Ainsi, Fisher affirme que cela lui permet de mobiliser des ressources financières et médiatiques⁹, tandis que Bercovitch établit un lien entre le haut rang du médiateur et l'issue positive de la médiation¹⁰.

Sur le continent africain, la médiation n'est pas une notion nouvelle. Mélégué Traoré souligne que l'Afrique regorge de « systèmes de conciliation » pouvant remonter à l'Antiquité¹¹. Kipré quant à lui estime que ces mécanismes se sont généralisés à partir du XVIII^e siècle¹². Ainsi, il serait intéressant de se demander si le médiateur africain s'inspire des anciennes pratiques inhérentes au continent. Autrement dit, et pour reprendre la question épistémologique que se pose Thierno Bah¹³, « dans quelle mesure les procédures traditionnelles (seraient) opératoires dans le contexte actuel (...) » ? Ce papier ne prétend nullement répondre à une question des plus ambitieuses. Toutefois, à l'analyse des pratiques récentes du médiateur africain, essentiellement par le biais de l'exemple ivoirien, un schéma commun semble se dégager au sein duquel les enjeux contemporains paraissent pousser

⁷ J. BERCOVITCH, T. ANAGNOSON, D. WILE, Some conceptual issues and empirical trends in the study of successful mediation in international relations. p. 7-17. in J. FAGET. *Médiations, les ateliers silencieux de la démocratie*. p. 143.

⁸ J.-L. MARRET. *La fabrication de la paix, nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*. 160 p.

⁹ R. FISCHER. Third Party Consultation : A method for the study and Resolution of Conflict. p. 67-94.

¹⁰ J. BERCOVITCH, A. HOUSTON, Influence of Mediation Characteristics and Behavior on the Success of Mediation in International Relations. p. 370-391.

¹¹ M. TRAORÉ. L'importance des dynamiques endogènes : mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits, in J.-P. VETTOVAGLIA (prés.). *Médiation et facilitation dans l'espace francophone : théorie et pratique*. 911 p.

¹² Pierre KIPRÉ. De la guerre et de la paix en Afrique. p. 133-146.

¹³ Thierno BAH. Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire. Disponible sur : <http://www.unesco.org/cpp/publications/mecanismes/edbah.htm>, in UNESCO. *Vers une culture de la paix, les Fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique, mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits*. <http://www.unesco.org/cpp/publications>.

le médiateur africain à plus de pragmatisme, occultant ainsi les « méthodes anciennes » en matière de médiation.

L'objectif principal du processus de médiation par le biais des acteurs africains paraît être le dialogue¹⁴. Cependant, aussi bien la durée que les acteurs impliqués rappellent difficilement le dialogue « à l'africaine », d'autant plus que le résultat escompté semble déjà arrêté avant même le début de la discussion.

LA MEDIATION AFRICAINE ENTRE DIALOGUE ET ACCORD DE PAIX

Les méthodes mises en œuvre pour permettre le dialogue entre les différents protagonistes ont pour seul objectif d'aboutir à un accord de paix censé traduire la « réconciliation » des acteurs, mais surtout la réussite de la médiation.

Méthode de médiation

Faget classe les médiateurs en trois catégories : le facilitateur, le formulateur et le manipulateur¹⁵. Selon cet auteur, le « facilitateur » favorise uniquement la communication entre les différentes parties, tandis que le « formulateur » propose des solutions aux protagonistes en plus d'avoir une certaine influence sur l'agenda des discussions. Le « manipulateur » quant à lui, avance non seulement des propositions, mais il est aussi censé posséder des capacités de persuasion liées notamment à sa « position » et à ses « ressources de pouvoir ».

Le médiateur africain s'intègre très bien dans la classification rappelée par Faget. Il s'attèle dans un premier temps, tel un facilitateur, à établir un contact entre les opposants. Il formule également des remèdes. Mais il n'a aucune emprise véritable sur l'issue de la médiation. Il n'est pas en mesure d'imposer une quelconque vision aux parties, sauf dans le cas où l'un des protagonistes dépendrait, financièrement ou militairement, du médiateur-manipulateur. Cela pourrait expliquer pourquoi, lors de la dernière crise postélectorale ivoirienne, les conclusions du panel des cinq chefs d'État censées pourtant être « contraignantes » sont restées lettre morte, au même titre que toutes les préconisations antérieures.

Le médiateur africain s'appuie essentiellement sur les pressions extérieures exercées sur les parties au conflit. Sanctions et menaces de sanctions financières, militaires et autres par les États, les structures régionales et/ou internationales renforcent l'autorité du médiateur, qui est d'ailleurs la

¹⁴ A-H. AHUI BROU MIANO, J-J. LAVENUE (dir.). *La Côte d'Ivoire et les modes de règlement des conflits africains : la prééminence du dialogue*.

¹⁵ Jacques FAGET. *Médiations, les ateliers silencieux de la démocratie*. op. cit., p. 147-148.

plupart du temps nommé par l'une d'entre elles. C'est un « pouvoir induit », à l'instar de celui que possède, au pénal, les médiateurs présentés aux parties par le juge : les opposants ont toujours l'impression que le médiateur dispose d'une certaine autorité émanant du juge¹⁶.

Certains auteurs estiment que le manque de pouvoir n'affecte en rien la médiation. Fisher, entre autres, affirme que l'absence d'influence sur les parties est fondamentale pour ne pas biaiser le comportement des parties et provoquer un accord qui ne serait pas franc¹⁷.

Les anciens médiateurs pouvaient avoir plus d'autorité. Selon Traoré, ils pouvaient dans certains cas passer de médiateur à arbitre. Les Bashigantahe par exemple qui étaient, au Burundi, chargés d'intervenir en cas de conflit, devenaient en dernier ressort, en cas d'échec de leur médiation et de leur conciliation, des juges (*abacamanza*) susceptibles d'imposer leur décision à tous¹⁸. Toutefois, il pourrait être pertinent de se demander si le fait d'imposer une solution relève bien de la médiation.

Le médiateur africain contemporain commence sa médiation par la rencontre de chacun des protagonistes de façon séparée. Il s'agit à ce niveau d'écouter les différentes versions ainsi que les prétentions de chacune des parties. Cela pourrait lui permettre de juger de l'opiniâtreté des « médieurs¹⁹ » à défendre leur position et la possibilité de proposer des solutions dès cet instant n'est pas exclue. Pour cela, le médiateur peut se déplacer ou recevoir les opposants. Toutefois, le premier résultat jugé concret dans les médiations contemporaines, notamment par les médias, est de permettre la réunion des protagonistes dans le cadre de discussions collectives, et cela constitue l'un des objectifs majeurs dans la démarche du médiateur. Si le lieu de rencontre pour cela est généralement symbolique dans le cadre des anciennes médiations²⁰, la « palabre » dans la médiation contemporaine se fait le plus souvent en terrain « neutre », chez le médiateur lui-même ou dans un autre endroit stratégique. Les discussions qui ont suivi les présidentielles ivoiriennes de 2010 n'ont pas permis de franchir cette étape, et si toutes les rencontres ont été effectuées à Abidjan même, c'est en majeure partie en raison de la situation qui prévalait sur le terrain : Ouattara qui se devait d'occuper le terrain afin d'avancer vers une effectivité de l'exercice du pouvoir, et Gbagbo qui ne pouvait se risquer à être bloqué à l'extérieur de son pays. Dans tous les cas, réunir les protagonistes autour d'une même table ne signifie nullement qu'un accord sera trouvé systématiquement.

¹⁶ M. GUILLAUME-HOFNUNG. *La Médiation*. p. 76-77.

¹⁷ R. J. FISCHER. *Third Party Consultation*. *op. cit.* p.76-77.

¹⁸ M. TRAORÉ. L'importance des dynamiques endogènes. *op. cit.* p. 623.

¹⁹ Expression utilisée par Aurélien Colson et Alain Pekar Lempereur pour désigner les parties au conflit. Cf. A. LEMPEREUR, J. SALZER, A. COLSON. *Méthode de médiation : au cœur de la conciliation*. p. 12.

²⁰ J. G. BIDIMA. *La Palabre : une juridiction de la parole*. 127 p.

Le médiateur africain peut intervenir seul. Il peut aussi appartenir à un « comité » ou un « panel », c'est-à-dire un groupe de médiateurs dont le nombre peut être variable. Si, dans le cadre ivoirien, le panel était composé de cinq chefs d'État, le Comité international de médiation créé pour le conflit en Centrafrique comprenait six États et était présidé par Bongo²¹.

La médiation peut être « unique²² » ou « isolée²³ », c'est-à-dire impliquant un seul médiateur. Elle est « collective²⁴ » ou « multiparties²⁵ » lorsqu'il y a intervention de plusieurs médiateurs. Si Mélik estime que ce type de médiation est empreint d'impartialité, l'unanimité ne va pas de soi dans une médiation collective, comme l'illustrent assez bien les dissensions au sein du panel pour la Côte d'Ivoire entre, d'une part le Burkina Faso, soutenue notamment par le Nigéria, qui incarnait la position catégorique de la CEDEAO voulant le départ de Gbagbo, et de l'autre l'Afrique du Sud partisane d'une solution plus consensuelle. Le panel a malgré cela proposé une solution commune. L'unanimité n'était pas non plus une spécificité des anciennes médiations sur le continent africain. Urfalino précise en effet que la « palabre n'exige pas une unanimité fermement établie », la minorité rejoignant la majorité après en avoir été convaincue²⁶. Même si dans certains cas, la médiation ancienne sur le continent africain pouvait démarrer par l'envoi d'un seul médiateur²⁷, l'intervention avait plutôt un caractère collectif. Ainsi, dans la confédération des Issa de la Corne de l'Afrique, le système de règlement des litiges qui reposait essentiellement sur le *Heer*, voyait la participation de plusieurs émissaires²⁸. De même, chez les Beti du Cameroun, le chef à la tête de la médiation avait recours à « des notables spécialisés dans la gestion et la résolution des conflits²⁹ ». Le processus voit également l'appui de « sorciers » et de « magiciens » chargés d'effectuer des enquêtes.

Lorsque le médiateur contemporain ne parvient pas à faire progresser les discussions ou à réunir les protagonistes, il revient rarement à la charge. Cela marque généralement la fin de son action, mais pas nécessairement la fin de

²¹ E. M'BOKOLO. *Médiations africaines*, *op. cit.* p.276.

²² K. TSAKADI. *Approche terminologique et typologie de la médiation et de la facilitation*. *op. cit.* p.32.

²³ E.-J. MÉLIK. *Médiation et bons offices*. thèse. p.70, cité par K. TSAKADI. *op. cit.* p.32.

²⁴ E.-J. MÉLIK. *Médiation et bons offices*. *op. cit.* p. 70-80.

²⁵ C. CROCKER, F. O. HAMPSON, P. AALL (éds.). *Herding Cats, Multiparty Mediation in a Complex World*. Washington : US Institute of Peace Press, 2000. p.9-10, in C. P. DAVID. *La guerre et la paix*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. 2^{ème} édition, 2006. p. 297.

²⁶ P. URFALINO. La décision par consensus apparent. Nature et propriétés. *Revue européenne des sciences sociales* (en ligne), XLV-136/ 2007, mis en ligne le 1 février 2010. URL : <http://ress.revues.org/86>.

²⁷ Selon Traoré, le mécanisme des « bashingantahe » au Burundi débutait par l'envoi d'un « mushingantahe ». Traoré, *op.cit.* p. 623.

²⁸ Traoré, *op.cit.* p. 620-622.

²⁹ T.BAH. Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire. *op. cit.* p. 9-10.

toute médiation. Il peut arriver que l'une des parties récuse le médiateur. Ce fut le cas de Odinga, premier ministre kenyan, qui, après avoir été contesté par Gbagbo, et malgré sa volonté affirmée de poursuivre son action, dut finalement passer la main. Dans tous les cas, le médiateur africain ne se voit jamais « destitué », du moins officiellement, par l'institution qui l'a mis en place le cas échéant.

Signature d'un accord de paix

L'aboutissement des discussions entre les protagonistes est matérialisé par la signature d'un accord qui est considérée comme une étape fondamentale de la médiation. Une fois signée, la mise en œuvre de la convention nécessite également une attention particulière de la part du médiateur.

Selon Traoré, « le résultat de la palabre se présente sous la forme de résolutions communes », et « le respect des engagements pris » peut être assuré par « un serment devant une divinité³⁰ ». Ces « résolutions communes » sont inscrites, dans le cadre des médiations actuelles, au sein des accords de paix. Tout comme la fin de la palabre peut être consacrée par des festivités, la signature des accords contemporains censés mettre fin à un conflit se fait le plus souvent dans le cadre d'une conférence réunissant des personnalités d'une envergure certaine, en vue, sans doute, de faciliter le respect de ce qui a été décidé. Ce fut le cas des Accords de Marcoussis signés lors de la conférence de Kleber, ou encore des Accords d'Arusha.

Tandis que le but de la palabre était de mettre en exergue la solution inhérente à chaque conflit³¹, les accords de paix semblent s'orienter vers un seul et même résultat : une sorte de « bicéphalisme transitionnel ». Le but est d'arriver à mettre en place une « cogestion démocratique³² » du pouvoir entre les différents protagonistes, le plus souvent au nombre de deux, au sein d'un même exécutif selon un modèle « 1+1 » : la plus haute autorité au pouvoir conserve son poste, tandis que l'opposant principal va occuper le second rang en qualité de premier ministre, vice-président ou un autre titre correspondant à la deuxième place au sommet de l'État. En République démocratique du Congo, un autre modèle fut appliqué pour tenir compte de la diversité des parties impliquées sous la forme « 1+4 ». Le partage du pouvoir a en effet été effectué entre un président de la République, Joseph Kabila et quatre vice-présidents issus de la majorité présidentielle, de l'opposition politique ainsi que des deux mouvances armées, à savoir le MLC et le RCD.

³⁰ M. TRAORÉ. *op. cit.* p. 626.

³¹ E. TERRAY. Un anthropologue africaniste devant la cité grecque. Opus. *Rivista internazionale per la storia economica e sociale dell' antichità*, VI-VIII, 1987-1989, p. 21.

³² D. DARBON. Une sortie de crise transactionnelle : le cas sud-africain. p. 261-277.

L'accord de paix est censé répartir les fonctions au sommet de l'État entre les différentes personnalités qui s'affrontent. Il prévoit aussi un gouvernement « d'union nationale », et la distribution des portefeuilles ministériels s'effectue entre les protagonistes, en essayant de trouver un certain équilibre. Sindjoun parle « d'une dimension constituante » et voit en ces accords une preuve de la « force instituante de la médiation³³ ». La convention signée entre les parties comprend également des dispositions qui s'attaquent aux problèmes considérés comme étant à l'origine du conflit. « L'accord à finalité politique de sortie de crise³⁴ » organise les relations au sein de l'État pour une période déterminée dite « de transition », à l'issue de laquelle la normalité doit reprendre le dessus grâce à des élections « libres et démocratiques ». Or, ce sont justement ces élections qui, dans la plupart des cas, constituent les causes plus ou moins visibles des crises africaines³⁵. En outre, les premiers rôles au cours de ces périodes de transition sont généralement joués par les groupes disposant de la « violence organisée », laissant ainsi très peu de place aux oppositions « démocratiques ». Le but est donc de réunir au sein d'une même entité tous ceux qui bénéficient d'une capacité de nuisance susceptible de déstabiliser l'État. Cette solution de partage du pouvoir peut donc s'avérer préjudiciable pour le jeu démocratique, car elle peut inscrire la contestation non démocratique dans la concurrence politique, et risque de reléguer au second plan les oppositions constitutionnelles. Toutefois, face au déficit démocratique dans la plupart des États soumis à ce genre de crises, dans lesquels le pouvoir est très souvent monopolisé, la solution du partage du pouvoir pourrait être un moyen d'introduire progressivement des réflexes qui, à moyen ou long terme, favoriseraient l'émergence d'une réelle démocratie. De surcroît, cette solution du « consensus » pourrait être rapprochée de l'esprit des anciennes médiations qui n'hésitaient pas à situer les responsabilités de chacun des protagonistes, tout en évitant toute exclusion, comme le rappelle Traoré.

Les accords de paix prévoient généralement en leur sein des institutions chargées du suivi des mesures envisagées. L'Accord politique de Ouagadougou de 2007 (APO) mettait en place un Cadre permanent de concertation, ainsi qu'un Comité d'évaluation et d'accompagnement. Si ces deux organes étaient chargés, en fin de compte, d'évaluer la progression dans l'application des dispositions prévues par l'APO, et de surmonter les obstacles, la différence se trouvait surtout au niveau de leur composition. Ces organes de suivi impliquant le Facilitateur sont nécessaires selon Zakané, car

³³ L. SINDJOUN. Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la paraconstitution. p. 483.

³⁴ J. DU BOIS DE GAUDUSSON. L'accord de Marcoussis, entre droit et politique. p. 42.

³⁵ Il convient de ne pas limiter ces crises africaines à un manque de démocratie ou à une prétendue inadaptation aux élections démocratiques sur le continent. Cf. à ce propos P. QUANTIN. Les élections en Afrique : entre rejet et institutionnalisation. www.polis.sciencespo-bordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf.

ils représentent « une garantie de la réalisation des objectifs contenus dans l'accord³⁶ », même si cette idée a montré ses limites dans la pratique. Papagianni estime également que le médiateur doit rester saisi pendant la période de transition et de partage du pouvoir³⁷.

Traoré montre que les sociétés africaines anciennes étaient conscientes que la signature d'un accord de paix ne pouvait pas seule empêcher la reprise des conflits. C'est la raison pour laquelle « l'intervention des fétiches, des génies ou des ancêtres » était souvent prônée, car « la force des institutions religieuses traditionnelles est telle en Afrique noire, que transgresser un engagement pris au sanctuaire ou devant une divinité, est proprement impensable³⁸ ». Dans certains cas, le recours à l'échange de femmes, toujours dans le but de prévenir une résurgence des conflits, était préconisé. Le caractère « sacré » de ces engagements mutuels ne se retrouve pas dans les accords de paix modernes. La signature d'un accord de paix n'empêche pas, dans la moitié des cas, la résurgence du conflit durant les cinq années qui suivent³⁹. Kofi Annan a d'ailleurs repris à son compte ce constat en 2005⁴⁰.

Si plusieurs aspects de la méthode du médiateur politique africain peuvent être mis en parallèle avec certaines pratiques anciennes, il paraît difficile de soutenir que les médiations ancestrales sur le continent noir servent de « schéma inconscient ayant orienté les acteurs⁴¹ » modernes de la médiation africaine, eu égard, entre autres, à deux aspects fondamentaux, à savoir la durée de la médiation et les enjeux qui en découlent.

LA MEDIATION POLITIQUE AFRICAINE SOUS LE POIDS DES ENJEUX

Le médiateur africain dans les conflits politiques intervient dans la plupart des cas dans des situations périlleuses. Il dispose donc de peu de temps pour trouver la solution « miracle ». C'est justement ce temps qui est l'une des principales différences entre les deux types de médiation, de même que les enjeux qui poussent le médiateur à intervenir.

³⁶ V. ZAKANÉ. *L'expérience du Burkina Faso en matière de médiation. op. cit.* p. 59-90.

³⁷ K. PAPAGIANNI. *Le partage du pouvoir, les gouvernements de transition et le rôle de la médiation. op. cit.* p. 658-677.

³⁸ M. TRAORÉ. *op. cit.* p. 620.

³⁹ R. LICKLIDER. *The Consequences of Negotiated Settlements in Civil Wars, 1945-1993.* p. 686.

⁴⁰ Nations unies. « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », Assemblée Générale, Rapport du Secrétaire général (A/59/2005), 24 mars 2005, New York, 72 p. http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/docs/gaA.59.2005_Fr.pdf.

⁴¹ Cette expression est empruntée à Sindjoun qui l'utilise pour parler de l'influence de la palabre africaine sur les Commissions « vérité et réconciliation », Cf. L. SINDJOUN. *Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la paraconstitution. op. cit.* p. 471.

Le temps « furtif » de la médiation

Pendant combien de temps le médiateur africain se consacre-t-il à cette œuvre ? La notion de temps n'est pas fondamentale dans les anciennes médiations sur le continent, seul compte l'objectif recherché : rétablir la paix. Ainsi, Kipré évoquant la gestion du temps affirme qu'il s'agit « (du) temps long de la recherche patiente et permanente de solutions de compromis⁴² ». Traoré prétend que les discussions peuvent prendre des jours, voire des mois, « l'important réside dans l'objectif à atteindre », c'est-à-dire l'« impératif du consensus⁴³ ». Qu'en est-il concernant les médiations contemporaines ? Yves Ekoué Amaïzo estime que les médiations, de nos jours, ont éliminé le « facteur temps », tant utile aux palabres africaines⁴⁴. Il est vrai que certaines médiations peuvent être considérées comme relativement « courtes », ce qui pourrait faire douter de leur capacité à favoriser un dialogue profond en vue d'aboutir à une sortie de crise négociée. En guise d'exemple, les récentes médiations en Côte d'Ivoire n'ont en moyenne pas duré plus d'un jour. Même la mission d'un mois du panel des chefs d'État n'a pas permis davantage de dialogue avec les différents protagonistes. En effet, cette période comprend la visite du « comité d'experts » durant quelques jours, qui a rencontré toutes les parties impliquées, mais aussi ce que l'on a coutume d'appeler la « société civile », de même que des diplomates et des représentants de partis politiques. Puis, quatre chefs d'État du panel ont effectué un voyage dans la capitale économique ivoirienne où ils ont, à nouveau, écouté les principaux acteurs du conflit. On est donc loin des « interminables palabres⁴⁵ ».

Le processus des médiations contemporaines peut cependant consacrer plus de temps au dialogue. Au Burundi, même si les Accords d'Arusha signés en 2000 ont constitué un véritable marathon sous la houlette de Mandela, la médiation de Julius Nyerere entre 1996 et 1999 a permis des « pourparlers sans fin⁴⁶ », sans toutefois obtenir des résultats probants. Pour en revenir à la crise ivoirienne, l'Accord Politique de Ouagadougou a été conclu après des négociations, dans la capitale du Burkina Faso, qui se sont déroulées du 5 février au 3 mars 2007, soit environ un mois. Certains médiateurs sont même restés saisis du dossier ivoirien pendant un moment relativement important : Mbéki entre 2004 et 2006, Compaoré entre 2007 et 2010. Ces derniers ont eu par conséquent plusieurs rencontres avec les protagonistes en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

En définitive, quelle devrait être la longueur d'une médiation efficace ? Vue la complexité des crises actuelles, il est clair que toute « médiation

⁴² P. KIPRÉ. *De la guerre et de la paix en Afrique. op. cit.* p. 142.

⁴³ M. TRAORÉ. *op. cit.* p. 625.

⁴⁴ Y. Ekoué AMAÏZO. Négociation et médiation à l'Africaine : renaissance d'un système d'autorégulation de la paix. p. 39-52.

⁴⁵ P. KIPRÉ. *De la guerre et de la paix en Afrique. op. cit.* p. 142.

⁴⁶ J.-P. CHRÉTIEN. *Le Burundi après la signature de l'Accord d'Arusha.* p. 136-151.

éclair » produirait très difficilement des avancées durables dans la recherche d'une solution pacifique. Il pourrait par conséquent être contre-productif de fixer des ultimatums pour la fin des négociations, tant que le résultat escompté n'est pas en vue. D'ailleurs, ces médiations dites « de la dernière chance » laissent grandement à désirer, si l'on s'en tient, entre autres cas, à l'exemple de Madagascar. Les médiateurs contemporains ont montré, dans quelques circonstances, qu'ils savaient aussi faire preuve de patience. Cependant, ils se doivent aussi d'éviter l'enlisement des crises, tenant compte de l'urgence des situations politiques dans lesquelles ils interviennent. Il appartient dès lors au médiateur de trouver un équilibre entre ces différentes exigences.

La prééminence des intérêts de médiateur africain

La palabre, qui est une « technique de discussion » inhérente à toutes les sociétés africaines, accorde, selon Traoré, une « place de référence » aux anciens⁴⁷. Tout comme dans ces cités traditionnelles, qualifiées bien souvent de gérontocraties, « l'ancienneté » semble être un élément déterminant dans le choix des médiateurs africains contemporains. Cela pourrait expliquer l'intervention plus ou moins régulière de certains acteurs, à l'instar d'Omar Bongo, ancien président du Gabon, dans de nombreuses médiations sur le continent⁴⁸. D'ailleurs, les rebelles congolais du Conseil national de la Résistance avaient sollicité la médiation de Bongo en sa qualité de « doyen des chefs d'État d'une zone en ébullition⁴⁹ ». Eyadema « père » a également été impliqué dans plusieurs médiations, notamment en Côte d'Ivoire, suite à l'éclatement du coup d'État du 19 septembre 2002. La France a eu recours à la « sagesse » du « Vieux » grâce à qui Marcoussis a pu avoir lieu, selon Charles Debbasch⁵⁰. Jean-Luc Stalon estime que « nombre de conflits entre États africains ont trouvé leur solution à Yamoussoukro », mentionnant ainsi le rôle prépondérant qu'a joué l'ancien président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, dans plusieurs médiations sur le continent. Nelson Mandela a aussi endossé la responsabilité de médiateur, notamment au Burundi⁵¹. De même, Blaise Compaoré, « le » médiateur de l'Afrique de l'Ouest, présent dans la plupart des crises de cette sous-région, compte parmi ses atouts le fait d'être « le doyen des chefs d'État » de l'Afrique de l'Ouest⁵². Pourtant, la « sagesse » du médiateur ou encore son expertise dans le cadre du conflit en cours, ou sa volonté de stabiliser une région, sont loin d'être les seuls éléments qui induisent l'intervention du médiateur africain de haut niveau. Si Jean-Luc

⁴⁷ M. TRAORÉ. *op. cit.* p. 625.

⁴⁸ P. QUANTIN. *Omar Bongo, médiateur des conflits africains*. chapitre V.

⁴⁹ E. M'BOKOLO. *op. cit.* p. 253.

⁵⁰ C. DEBBASCH. *La succession d'Eyadema, le perroquet de Kara*. 190 p.

⁵¹ E. M'BOKOLO. *op. cit.* p. 287.

⁵² La revue *Jeune Afrique*, a publié un article intitulé *Compaoré : profession médiateur* dans lequel sont mis en exergue les atouts et les défis de Compaoré concernant les crises Ouest-africaines, cf. *Jeune Afrique*, 30 novembre 2011.

Stalon estime qu'avec la fin de la Guerre froide, on n'assiste plus à la « diplomatie de la paix unilatérale voire concurrentielle », et que par conséquent la médiation n'est plus un moyen détourné de « prestige diplomatique et (de) politique personnelle⁵³ », cette vision très optimiste concernant l'évolution de la diplomatie sur le continent africain ne semble pas être en totale adéquation avec les faits. Banégas et Bruno Losch mettent l'accent sur les luttes qui ont émaillé la médiation en Côte d'Ivoire suite à l'éclatement de la rébellion armée de 2002 :

« Il n'est pas sûr non plus que la CEDEAO puisse remplir son rôle de médiation, tant l'organisation est minée par les rivalités internes : l'échec du premier round de négociation, après le sommet d'Accra ; la reprise en main du processus par le président Wade -au grand dam d'Eyadema et d'Obasanjo- et les chausse-trappes que ses rivaux ne manqueront pas d'ouvrir...⁵⁴ ».

Ainsi, des intérêts directs pourraient justifier l'intervention de certains acteurs, comme le Burkina Faso⁵⁵, dans ce conflit régional⁵⁶. Cela pourrait conduire à se poser la question de l'impartialité ou de la neutralité du médiateur. À l'instar des Béti du Cameroun, chez qui le médiateur ne doit pas avoir d'alliance, Faget estime que le médiateur, pour rester en adéquation avec l'étymologie même du mot, devrait rester « au milieu », et conserver une « capacité d'indifférence » face aux différents protagonistes⁵⁷. Si les deux termes ont des significations qui peuvent être rapprochées, Fisher préfère parler d'impartialité⁵⁸. Selon ce dernier, un médiateur impartial est celui qui sait être extérieur à « l'émotion qui entoure » le conflit. Pourtant, il n'est pas rare que le médiateur africain entretienne certaines connexions avec les protagonistes au sein d'un conflit. Cela peut constituer un élément positif dans la mesure où le contact n'en sera que plus aisé. Ainsi, Omar Bongo affirmait connaître les différents protagonistes de la crise ivoirienne, et n'avait donc pas besoin de « canaux officiels » pour s'adresser à eux. Soro Guillaume reconnaît d'ailleurs avoir été grandement influencé par Bongo lors des discussions de Marcoussis, ce qui lui avait permis de modérer ses prétentions lors de la répartition des ministères⁵⁹. Toutefois, cette proximité pourrait entacher l'objectivité du médiateur, ou du moins le regard que portent les acteurs du conflit sur son intervention. Lakhdar Brahimi et Salman Ahmed parlent ainsi de la partialité comme étant l'un des « sept péchés capitaux de la

⁵³ J.-L. STALON. L'africanisation de la diplomatie de la paix. p. 50.

⁵⁴ R. BANÉGAS, B. LOSCH. La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion. p. 139-161.

⁵⁵ R. BANÉGAS, R. OTAYEL. Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaine et incertitudes politiques. *Politique Africaine*, n° 89, mars 2003.

⁵⁶ Cf. Banégas R. MARSHALL-FRATANI. La Côte d'Ivoire, un conflit régional ? *Politique Africaine*, 2003, vol. 89, p. 5-11.

⁵⁷ J. FAGET. *Médiations, les ateliers silencieux de la démocratie*. 302 p.

⁵⁸ R. J. FISCHER. Third Party Consultation : A method for the study and Resolution of Conflict. *op. cit.*

⁵⁹ E. M'BOKOLO. *op. cit.* p. 297-299.

médiation⁶⁰ ». Pour ces deux auteurs, « la perception que les parties en présence ont du médiateur » pourrait être l'élément fondamental de la médiation. C'est cette absence d'impartialité présumée qui a certainement poussé Alassane Ouattara à récuser le cap-verdien José Brito en qualité de haut représentant de l'UA pour la Côte d'Ivoire, « compte tenu de ses relations personnelles et de ses accointances politiques, connues de tous en Côte d'Ivoire, avec le président sortant, M. Laurent Gbagbo⁶¹ ». De son côté, Blé Goudé Charles, leader des jeunes patriotes, partisans du « Woody de Mama⁶² », traite Blaise Compaoré de « belligérant⁶³ » et rejette sa participation au sein du panel des cinq chefs d'État désignés par l'UA, notamment pour son manque de neutralité. D'ailleurs, le président du Burkina Faso ne fera pas le déplacement avec ses pairs à Abidjan, face à la mobilisation massive des « pro-Gbagbo ». Il semble paradoxal que celui qui y a été médiateur de 2007 à 2010 à l'initiative de Laurent Gbagbo lui-même, et qui a permis des avancées notables, se retrouve indésirable à Abidjan. Cela montre qu'un intercesseur impliqué directement dans une crise africaine peut tout aussi bien obtenir des résultats positifs si l'orientation de la médiation coïncide avec les intérêts politiques des différents protagonistes.

La stabilité du continent africain pouvant favoriser l'essor de puissances régionales, Southall Roger inscrit les médiations africaines menées par Johannesburg dans cette perspective⁶⁴. Darracq Vincent, quant à lui, estime que la crise postélectorale ivoirienne n'a été qu'un épisode dans la « rivalité pour le leadership continental » entre l'Afrique du sud et le Nigéria⁶⁵.

Être médiateur peut aussi constituer un moyen de s'arroger ou de confirmer un statut plus ou moins prestigieux, comme celui de doyen des chefs d'État du continent. La lutte entre Bongo et Eyadema, évoquée par Debbasch⁶⁶, portant sur ce titre, peut très bien être l'une des raisons qui justifient le rôle régulier de ces deux acteurs dans les médiations africaines.

Si donc le médiateur africain est choisi eu égard à ses qualités certaines, le médiateur contemporain semble s'investir suivant le contexte stratégique, et pourrait tirer profit de son intervention.

⁶⁰ L. BRAHIMI. S. AHMED. *Les sept péchés capitaux de la médiation. op. cit.* p. 123-124.

⁶¹ Cf. une dépêche AFP du samedi 26 mars 2011, www.news.abidjan.net/h/395389.html.

⁶² Surnom attribué à Laurent Gbagbo, Mama désignant le village près de Gagnoa dont il est originaire.

⁶³ Cf. une dépêche APA du 22 février 2011, <http://www.afriqueavenir.org/2011/02/02/le-camp-de-laurent-gbagbo-recuse-blaise-compaore-dans-le-panel-de-l%E2%80%99ua/>.

⁶⁴ R. SOUTHALL. *Afrique du Sud : les bénéfices des bons offices.* 90 p.

⁶⁵ V. DARRACQ. *Jeux de puissance en Afrique : le Nigéria et l'Afrique du Sud face à la crise ivoirienne.* p. 361-374.

⁶⁶ C. DEBBASCH. *op. cit.* p. 123.

CONCLUSION

La médiation politique africaine s'oriente vers un schéma commun d'intervention. La notion du temps et les enjeux qui sous-tendent les différentes crises, dans un contexte où l'individualisme politique est la pierre angulaire, ne militent pas en faveur d'une transposition des méthodes anciennes.

La présence récurrente des médiateurs africains sur le continent noir ne permet pas de conclure à l'existence d'une médiation « à l'africaine », qui serait spécifique et différente de ce qui est pratiqué ailleurs dans le monde, malgré le passif du continent en la matière. Cette récurrence ne traduit pas non plus un « empowerment » des Africains dans la résolution des conflits. Esmanjaud et Franke soulignent en effet que si l'on constate bien une « africanisation », c'est-à-dire une action accrue des Africains dans le domaine des questions liées à la sécurité en Afrique, « l'appropriation africaine », qui désignerait « la prise de contrôle politique effective de ces questions par les acteurs locaux⁶⁷ », est encore bien loin.

Il est toutefois légitime de se demander si les acteurs politiques de haut niveau sont en mesure de favoriser une médiation susceptible de permettre un véritable dialogue. La médiation politique de type « *track one*⁶⁸ » ne devrait-elle pas être utilisée essentiellement pour des accords de cessez-le-feu, de sorte à laisser à des acteurs consensuels à l'intérieur de ces différents États, qui pourraient dès lors puiser dans les anciennes pratiques de la médiation africaine, le soin de mener des actions en profondeur pour favoriser des sorties de crise durables ? La médiation sur le continent africain par les acteurs africains, mise en avant dans la plupart des crises politiques, sociales et militaires, n'a-t-elle pas suffisamment démontré ses limites ?

⁶⁷ R. ESMANJAUD, B. FRANKE. *Qui s'est approprié la gestion de la paix et de la sécurité en Afrique ?* p. 37-46.

⁶⁸ R. J. FISCHER. *Coordination entre les diplomaties de type 1 (officielle) et de type 2 (parallèle) dans des cas réussis de pré-négociation.* p. 5-33.

BIBLIOGRAPHIE

AHUI BROU MIANO, A-H, LAVENUE J-J. (dir.). *La Côte d'Ivoire et les modes de règlement des conflits africains : la prééminence du dialogue*. Lille : Thèse de doctorat, Université Lille 2, CERAPS, 25 février 2011.

BAH, T. *Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire*, <http://www.unesco.org/cpp/publications/mecanismes/edbah.htm>, in *Vers une culture de la paix, les Fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique, mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits*, UNESCO, <http://www.unesco.org/cpp/publications/>.

BERCOVITCH, J., HOUSTON, A. Influence of Mediation Characteristics and Behavior on the Success of Mediation in International Relations. *International Journal of Conflict Management*, n°4, octobre 1996, p. 370-391.

BIDIMA, J. *La Palabre : une juridiction de la parole*. Paris : Michalon, 1997. 127 p.

CHRÉTIEN, J-P. Le Burundi après la signature de l'accord d'Arusha. *Politique Africaine*, Conjoncture, décembre 2000, n°80, p. 136-151.

DARRACQ, V. Jeux de puissance en Afrique : le Nigéria et l'Afrique du Sud face à la crise ivoirienne. *Politique étrangère*, été 2011/2, p. 361-374.

DU BOIS DE GAUDUSSON, J. L'accord de Marcoussis, entre droit et politique. *Afrique Contemporaine*, 2003/2, n°206, p. 41-55.

EKOUE ANAÏZO, Y. Négociation et médiation à l'Africaine : renaissance d'un système d'autorégulation de la paix. *Agir*, janvier 2006, n°24, Médiation et Négociation, p. 39-52.

ESMANJAUD R., FRANKE B. Qui s'est approprié la gestion de la paix et de la sécurité en Afrique ? *Revue internationale et stratégique*, 2009/3, n°75, p. 37-46.

FAGET, J. (dir.). *Médiation et action publique, la dynamique du fluide*. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2005. 272 p.

FAGET J. Les métamorphoses du travail de paix, État des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents. *Revue française de science politique*, avril 2008, vol. 58, n°2, p. 309-333.

FAGET, J. *Médiations, les ateliers silencieux de la démocratie*, Paris : Érès éditions, 2010. 300 p.

FAGET J. *Mediation in political conflicts: soft power or counter culture?* Oxford : Hart Publishing, 2011. 211 p.

FISHER, R. Third Party Consultation: A method for the study and Resolution of Conflict. *The Journal of Conflict Resolution*, mars 1972, vol 16, n°1, p. 67-94.

FISHER, R. J. Coordination entre les diplomaties de type 1 (officielle) et de type 2 (parallèle) dans des cas réussis de pré-négociation. *Négociations*, 2006/1, n°5, p. 5-33.

GUILLAUME-HOFNUNG, M. *La Médiation*, Paris : PUF, 2009. 127 p.

KIPRÉ, Pierre. De la guerre et de la paix en Afrique. *Afrique contemporaine*, 2003/3, n°207, p. 133-146.

LEFRANC S. (dir.). *Après le conflit, la réconciliation ?* Paris : Michel Houdiard Editeur, 2006. 336 p.

LEMPEREUR A., SALZER J., COLSON, A. *Méthode de médiation : au cœur de la conciliation*, Paris : Dunod, 2008. 270 p.

MARRET, J.-L. *La fabrication de la paix, nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*. Paris : Ellipses, 2001. 160 p.

M'BOKOLO, E. *Médiations africaines, Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*. Paris : L'Archipel, 2009. 410 p.

SINDJOUN, L. Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la paraconstitution. *Revue canadienne de science politique*, juin 2007, p. 465-485.

SOUTHALL, R. Afrique du Sud : les bénéfices des bons offices. *Alternatives internationales*, 2006/9, n°32, 90 p.

STALON, J.-L. L'africanisation de la diplomatie de la paix. *Revue internationale et stratégique*, 2007/2 n°66, p. 47-58.

VETTOVAGLIA, J.-P. (prés.). *Médiation et facilitation dans l'espace francophone : théorie et pratique*. Bruxelles : Bruylant, 2010. 911 p.

ZORGBIBE, C. *Paix et guerre en Afrique, Tome 2 : les chemins de l'Union africaine*, Paris : François Bourin Editeur, 2010. 355 p.